



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20^{ème} ARRONDISSEMENT

Réuni le 20 mars 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L212-10 à L212-12, ainsi que les articles L 133-4 et L 533-1, R 212-24 à R 212-33 du Code de l'Éducation ;
- Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, modifiée ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 09 décembre 2020 relative au règlement de fonctionnement du présent conseil ;
- Vu les délibérations du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 20 mars 2024 relatives au vote du compte de gestion 2023 et du compte d'administration 2023 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 20 mars 2024 relative au vote de la reprise des résultats 2023 ;
- Vu le document budgétaire relatif au Budget Primitif pour l'exercice 2024 présenté aux membres du Conseil d'Administration ;

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil d'Administration de la Caisse des écoles du 31 janvier 2024 ;

DELIBERE :

Article 1^{er} :

Le budget primitif de l'exercice 2024 est voté par chapitres et arrêté aux chiffres suivants :

- Section de fonctionnement :		
Dépenses		
Chapitre		Montants
011	Charges à caractère général	8 360 761.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 891 477.27 €
65	Autres charges de gestion courante	245 600.00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €
68	6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	408 665.83 €
	6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	200 000.00 €
002	Reprise du résultat	168 864.71€
Total		20 285 368.81€

Recettes		
Chapitre		Montants
013	Atténuation de charges	130 000 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	5 699 823.55 €
74	Dotations et participations	14 218 773.50 €
75	Produits divers de gestion courante	8 500 €
77	Produits spécifiques	108 271.76€
78	Reprise sur provision pour risques et charges	120 000 €
Total		20 285 368.81€

- Section d'investissement :

Dépenses		
Chapitre		Montants
13	Subventions d'investissement	108 271.76€
20	Immobilisations incorporelles	58 480.00 €
21	Immobilisations corporelles	801 886.40 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	500.00 €
Total		969 138.16€

Recettes		
Chapitre		Montants
10	Dotations, fonds divers et réserve	125 046.80 €
13	Subvention d'équipement	844 381.04 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	408 665.83 €
001	Reprise du résultat	1 979 158.72 €
Total		3 357 252.39 €

Article 2 :

Copie de cette délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet de la Région d'Île de France ;
- A Monsieur le Comptable du Trésor Public, chargé des Etablissements Publics Locaux.

Fait à Paris, le 20 mars 2024

Acte certifié exécutoire

Eric PLIEZ
Maire du 20^{ème} arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles

